

Exigence selon EN 1264-4

Avant la pose de la chape, l'étanchéité des circuits de chauffage doit être vérifiée par un essai sous pression d'eau. La pression d'essai ne doit pas être inférieure à 4 bars ni supérieure à 6 bars.

Le contrôle d'étanchéité doit être effectué par l'entreprise d'installation. L'entreprise d'installation confirme le contrôle au moyen de ce procès-verbal et le joint à la documentation du bâtiment.

Projet :	Entreprise d'installation :
Direction des travaux/architecte :	Étape de construction/étage :
Client :	Appartement :
Date de contrôle :	Partie de l'installation :
Contrôle visuel de tous les raccords effectué pour s'assurer qu'ils ont été réalisés correctement.	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non
Les composants de l'installation qui ne correspondent pas à la pression d'essai ont été exclus de l'essai.	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non
Installation complètement remplie et purgée.	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non
Pas de risque de gel pendant l'essai (veiller à la protection contre le gel le cas échéant)	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non
Température ambiante : °C
Température de l'eau de chauffage : °C
Pression de service maximale : bar
Pression d'essai maximale : bar
Durée de l'essai (au moins 2 heures) : h
L'écart entre la pression d'essai initiale et la pression d'essai finale ne dépassait pas 0,15 bar.	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non
Le chauffage de surface n'a pas montré de fuites pendant la période d'essai.	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non

Client :

Entreprise d'installation :

Direction des travaux/architecte :

